

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 25 septembre 2001

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Nuova Magrini Galileo S.p.A, I-17018 Bragno/Savona

Requérant: Schneider Electric (Suisse) SA, CH-3063 Ittigen



Transformateur de courant, type support, pour montage à l'intérieur.

Typ:

ARM3/N2

25 septembre 2001

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz